

## Règlement du concours 2022 « Ma thèse en 180 secondes » Indonésie organisé par l'Institut français d'Indonésie (IFI)

### Article 1 – Organisation

Ma thèse en 180 secondes permet aux doctorants de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire non expert et diversifié. Chaque étudiant-e doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant sur son projet de recherche. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive ! Ce concours s'inspire de *Three minute thesis* (3MT®), conçu à l'université du Queensland en Australie. Le concept a été repris en 2012 au Québec par l'Association francophone pour le savoir (Acfas) qui a souhaité étendre le projet à l'ensemble des pays francophones.

L'Institut français d'Indonésie a initié l'implantation de cet événement en Indonésie en 2016 afin de générer une différenciation pour les étudiants indonésiens inscrits en thèse en France et ainsi renforcer la coopération bilatérale par un rendez-vous privilégié. Suite aux finales du 3 juin 2016, du 4 mai 2017, du 26 juin 2018, du 1<sup>er</sup> novembre 2019, du 29 juin 2021 et à la participation de l'Indonésie à la finale internationale, l'IFI organise une sixième édition nationale pour l'année 2022.

La finale de la compétition Ma Thèse en 180 secondes Indonésie 2022 aura lieu à la fin du mois de septembre 2022.

### Article 2 – Participants et conditions de participation

Pour participer au concours, chaque candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

1. Être inscrit en doctorat ou avoir obtenu son doctorat durant les deux années académiques précédentes (2020-2021 et 2019-2020) ;
2. Présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral ;
3. S'exprimer en français ;
4. Ne pas avoir déjà été finaliste national du concours lors d'une édition précédente ;
5. Avoir informé son directeur de thèse de sa participation.

En outre, les participants :

6. S'engagent à être disponibles pour la pré-sélection interne ainsi que pour l'entraînement.
7. Acceptent que les présentations soient enregistrées que les vidéos et/ou photos puissent être diffusées.
8. S'engagent à respecter les conditions de présentation lors de la finale.

### Article 3 – Entraînement

Afin d'optimiser le discours de chaque candidat, l'IFI missionne un coach pour :

- La mise en place de sessions d'entraînement individuelles à la synthèse et à la vulgarisation du support scientifique ;
- Accompagner les candidats sur le travail du texte (aide à la traduction, enrichissement du vocabulaire, correction de la grammaire et de la syntaxe, retranscription des traits d'humour...) et de l'expression orale (prononciation, élocution...)
- Peaufinage du discours, mise en condition, répétition du discours, prestation scénique, échange avec le public, élocution, respiration, etc. ;
- Une répétition générale et collective, les jours précédant l'événement, qui aura lieu en ligne.
- Une répétition sur place le jour de l'événement afin que les candidats découvrent la salle, que leur diapositive soit testée (légèrement modifiée si besoin), qu'ils puissent faire un essai du micro et du chronomètre et poser des questions s'ils le désirent. Ils font également connaissance avec l'animateur, la personne gardienne du temps et les responsables de l'évènement.

#### **Article 4 – Règlement de la finale**

Les contraintes techniques sont décrites ci-dessous et s'appliquent à tous les participants, sans exception.

Minutage :

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat ;
- Le gardien du temps :
  - o Une personne gardienne du temps sera présente ;
  - o Quand le participant est prêt à commencer sa présentation (et une fois qu'il s'est assuré que la diapositive projetée est bien la sienne), il l'indique au gardien du temps ;
  - o Le chronomètre démarre au moment où le gardien du temps donne son signal : le participant peut alors commencer sa présentation ;
- S'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin du chronomètre par un signal visuel significatif ;
- Lorsque les 180 secondes sont écoulées, le gardien du temps prend la parole pour le signaler ;
- Si le participant n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il peut soit décider de continuer sa présentation et par là même se disqualifier pour la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition.

Gestion des interruptions :

- En aucun cas le chronomètre ne peut être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas d'incident technique majeur ;

- Si un incident technique majeur se présente (par exemple, un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas...), c'est l'animateur (sous l'autorité du président du jury) qui doit interrompre la compétition et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé ;
- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

**Animateur :**

- L'animateur sera chargé de présenter, en français, les participants, d'annoncer leur sujet de doctorat non vulgarisé avant chaque prestation et de les encourager.
- Il aura la responsabilité d'interrompre une prestation en cas d'incident technique.

**Présentation orale :**

- La présentation orale doit se faire en français ;
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. ;
- Une uniformité sera exigée dans la présentation. Tous les participants devront répondre aux mêmes règles de présentation (micro, prise de vue, vidéo). Elles seront définies quelques semaines avant la finale.

**Support visuel :**

- Les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé. Ils n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Les noms et prénoms du doctorant participant et le logo de son université ne devront pas apparaître sur le visuel ;
- Le titre de la présentation inscrit sur le visuel peut différer de celui de la thèse menée par le doctorant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Le titre non vulgarisé sera annoncé par l'animateur de la compétition avant chaque prestation.

**Article 5 – Jury, critère d'évaluation, publication et notification des résultats**

Les prestations des doctorants participants devront être évaluées par un jury d'experts.

Pour composer le jury, l'IFI tiendra compte des points suivants :

- Essayer de constituer un jury d'au moins 3 membres ;
- Essayer d'équilibrer le genre, l'âge, les disciplines, les fonctions, parmi les membres du jury.

Les membres de jury seront désignés par l'équipe de coopération scientifique de l'IFI qui les en informera par courriel.

Les membres du jury évalueront les présentations données par les doctorants selon quatre critères :

1. *Le talent d'orateur et l'implication du candidat (noté sur 7)*  
*Exemple : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public, humour etc.*
2. *La médiation du sujet (noté sur 7)*  
*Exemple : accessibilité du discours, apport du support visuel, pertinence*
3. *La structuration de l'exposé (noté sur 4)*  
*Exemple : construction de l'exposé, mises en contexte / enchaînements*
4. *Coup de cœur (noté sur 2)*  
*Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion du membre du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du candidat.*

Ces critères pourront être rappelés dans une feuille d'évaluation qui sera remise à chaque membre du jury le jour de la compétition.

Le résultat de ce concours sera annoncé pendant la finale nationale et il sera affiché sur le site de l'IFI.

## **Article 6 – Dotation**

Le concours est doté de trois lots :

1. 1<sup>er</sup> prix : financement du déplacement et de l'inscription du doctorant à un colloque international, d'une valeur limite de 2 000€, sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI.
2. 2<sup>e</sup> prix : participation au financement du déplacement et de l'inscription du doctorant à un colloque international, d'une valeur limite de 1 000€, sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI.
3. 3<sup>e</sup> prix : participation au financement du déplacement du doctorant à un colloque international, d'une valeur limite de 500€, sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI.

La prise en charge des lots sera faite par l'Institut français d'Indonésie. Afin de pouvoir recevoir son prix, le lauréat devra justifier d'une inscription dans une université, qu'il soit doctorant ou jeune docteur.

En cas d'impossibilité de déplacement en raison des conditions sanitaires, le prix pourra être utilisé pour une école d'été, le financement d'un stage ou une inscription à un colloque en ligne. Le

lauréat devra soumettre le projet d'utilisation de son prix pour validation à l'IFI. Le prix est valable à compter du jour de sa réception et jusqu'au **31 décembre 2022**.

#### **Article 7 – Inscription**

Pour participer à ce concours, les candidats sont invités à remplir le formulaire d'inscription disponible à cette adresse : <https://www.ifi-id.com/candidature-mt-180-indonesia-2022#/> avant **le 19 août 2022**. Pour toute information sur l'inscription et l'organisation du concours, l'équipe organisatrice de l'IFI est joignable à l'adresse courriel [projet@ifi-id.com](mailto:projet@ifi-id.com).

#### **Article 8 – Limitation de responsabilité**

L'Institut français d'Indonésie se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### **Article 9 – Contestation et litige**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération devra se faire par lettre manuscrite, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Les gagnants ne peuvent en aucun cas réclamer le remplacement du lot par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

**Article 10 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de l'Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Jakarta, le 13 juillet 2022

**Stéphane Dvert**  
**Conseiller de Coopération et d'Action**  
**Culturelle**